

Monsieur le Député  
Madame la Sénatrice  
Monsieur le Sénateur

Les organisations creusoises de retraités CGT, FSU, UNRPA, UNSA et FGR/FP se sont réunies pour analyser l'évolution des dossiers qui les concernent et plus particulièrement le projet gouvernemental de réforme des retraites.

Les organisations creusoises de retraités prennent acte des mesures concernant la pénibilité et les injustices faites aux femmes et aux temps partiels et se félicitent que certaines options aient été abandonnées par le gouvernement suite aux pressions exercées.

Pour autant, elles tiennent à exprimer leur réprobation face au projet de réforme. Les mesures annoncées, qualifiées de justes par le gouvernement, accroissent en réalité la fragilisation de notre système de retraites et menacent de mettre à mal le niveau de vie de tous les retraités actuels et futurs.

Le projet s'inscrit clairement dans la logique régressive construite par les réformes successives de 1993, 2003, 2007 et 2010 avec un allongement de la durée des cotisations à 43 ans, en 2035 pour les natifs de 1973 et après. Cet allongement recule de fait l'âge de départ à la retraite et signe inévitablement la baisse des pensions pour tous les futurs retraités.

Dans une situation où il y a près de 5 millions de chômeurs et chômeuses, où la moitié des salariés ne sont plus dans l'emploi au moment de faire valoir leur droit à la retraite, où les jeunes peinent à intégrer le monde du travail, les projets du gouvernement ne sont pas acceptables. L'allongement de la durée de cotisation, en reculant l'âge de départ en retraite, revient aussi à sacrifier l'emploi des jeunes et à faire supporter à l'assurance chômage des charges indues.

Pour les retraités, aucune mesure significative n'est envisagée pour augmenter le niveau des basses pensions et la revalorisation annuelle reportée au 1<sup>er</sup> octobre sauf pour ceux qui perçoivent le minimum vieillesse va s'ajouter aux mesures déjà prises :

- taxe de 0,30 % mise en place au 1<sup>er</sup> avril 2013 pour les retraités imposables assujettis à la CSG de 6,6%,
- blocage des seuils d'imposition,
- suppression de la demi part supplémentaire pour les veufs, les veuves et les personnes isolées.

La remise en cause de l'exonération fiscale des majorations de pensions des retraités ayant élevé trois enfants ou plus n'a, à l'évidence, aucun lien avec le financement des retraites mais sera lourde de conséquences. Ces propositions s'inscrivent dans une même volonté de continuer à baisser le niveau de l'ensemble des retraites déjà fortement entamé par la désindexation des pensions par rapport aux salaires.

La baisse des revenus des retraités, présentée comme un moyen de préserver les systèmes de retraites par répartition, suscite chez tous une vive appréhension quant à leur avenir avec une incertitude à pouvoir vivre dignement et à subvenir à leurs besoins. Cette crainte est d'autant plus vive que sur les autres dossiers qui les préoccupent, en particulier l'accès aux soins et la prise en charge de la perte d'autonomie, les retraités ne notent aucune avancée.

Notre histoire récente a montré que l'accroissement de l'espérance de vie en bonne santé est lié au développement de la protection sociale collective et solidaire. Or, du fait des réformes

successives, la durée de vie en bonne santé diminue. Toute politique de partition, toute législation d'exclusion ciblant les retraités comme s'ils étaient responsables de la crise qui sévit, ne pourrait que conduire, à très court terme, à accélérer le cours de cette évolution.

Décider de poursuivre le délitement de la politique envers les retraités et les personnes âgées est inacceptable et constituerait un risque de fracture sociale majeur.

Au moment où la crise économique, sociale et financière frappe durement une partie importante de la population, il est primordial de respecter le pacte social qui caractérise notre pays et garantit sa cohérence. Les engagements entre les générations qui sont à la base de notre système de protection sociale collective et nos régimes de retraites par répartition en particulier, ne doivent pas être remis en cause.

Les retraités, pas plus que les salariés, n'ont à payer pour une crise dont ils ne sont pas responsables. Pour financer une retraite satisfaisante pour toutes et tous, d'autres solutions existent :

- Revenir sur les 200 milliards d'euros d'aides publiques aux entreprises, notamment en supprimant les exonérations de cotisations sociales qui n'ont pas montré d'efficacité en matière d'incitation à l'emploi,
- Récupérer les 80 milliards de fraude et d'évasion fiscales,
- Exiger le versement des dettes patronales à la Sécurité Sociale,
- Créer une contribution sociale sur les revenus financiers des entreprises, au même taux que les cotisations assises sur le travail,
- Assoir l'assiette des cotisations sociales sur l'ensemble des rémunérations (primes, intéressement, participation ...).

Les organisations creusoises de retraités CGT, FSU, UNRPA, UNSA et FGR/FP déploieraient que les élus de la nation n'entendent pas leurs arguments quand ils auront à légiférer sur ces sujets. En 2010 l'actuelle majorité gouvernementale a combattu la loi Fillon. Le projet actuel non seulement valide celle-ci mais l'aggrave bel et bien. Ce que nous n'avons pas accepté en 2010 nous ne l'accepterons pas davantage en 2013.

Monsieur le Député, Madame la Sénatrice, Monsieur le Sénateur, nous serons particulièrement attentifs aux réponses que vous voudrez bien apporter à nos revendications. Si vous le souhaitez, nous nous tenons à votre disposition pour une rencontre qui nous permettrait d'étayer de vive voix nos positions sur les principaux dossiers concernant les retraités.

Veillez agréer, Monsieur le Député, Madame la Sénatrice, Monsieur le Sénateur, l'assurance de nos sentiments distingués.

Pour l'ensemble des organisations :